



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE  
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

# Initiative de création d'un lieu d'intérêt artistique à la résidence Rochon

RAPPORT D'ATELIER  
9 AVRIL 2021

Canada

## Table des matières

I. Description du projet.....	2
A. Contexte .....	2
B. À propos de la résidence Rochon.....	2
II. Mobilisation de la communauté artistique et culturelle .....	2
A. Aperçu.....	2
a. Objectifs de l’atelier .....	3
b. Date et heure .....	3
B. Approche de mobilisation.....	3
C. Invitation et promotion .....	3
D. Participants .....	3
a. Atelier .....	3
III. Commentaires reçus.....	4
IV. Réponse aux commentaires.....	7
V. Prochaines étapes.....	8

## I. Description du projet

### A. Contexte

La Commission de la capitale nationale (CCN) joue un rôle important dans l'entretien et la protection des bâtiments historiques, des paysages et des espaces publics qui font partie du patrimoine culturel du Canada. La CCN s'est également engagée à soutenir le développement culturel, à améliorer l'art de la plus haute qualité dans le domaine public de la capitale et à soutenir la diversité par une approche collaborative de la création d'espaces créatifs.

Suivant cet engagement, la CCN a lancé une nouvelle initiative nommée « La culture se vit ici ». Cette initiative vise à faire le lien entre des organisations vouées aux arts et à la culture et la population canadienne par le biais de l'animation des lieux patrimoniaux dont la CCN assure l'intendance.

La résidence Rochon a été sélectionnée pour ce projet pilote. Le bâtiment patrimonial sera le premier à héberger un programme d'artiste en résidence piloté par une organisation partenaire du milieu de la création. Si le projet remporte du succès, la CCN espère établir de nouveaux partenariats en vue d'animer d'autres lieux patrimoniaux dont elle assure l'intendance.

### B. À propos de la résidence Rochon

La résidence Rochon est une petite maison comptant deux chambres à coucher située au 138, rue St. Patrick, dans le marché By, à Ottawa. De l'autre côté de la rue se trouvent la basilique-cathédrale Notre-Dame, un lieu historique national du Canada, et le Musée des beaux-arts du Canada. La construction de la résidence Rochon remonte au début des années 1830, et le bâtiment témoigne des premières années de l'essor d'Ottawa.

L'architecture de la résidence Rochon, une construction pièce sur pièce d'un étage et demi avec parement en bois, est représentative des maisons de la Basse-Ville d'Ottawa. Elle a été habitée par Flavien Rochon, sculpteur sur bois, qui a sculpté les stalles et le sanctuaire de la basilique-cathédrale Notre-Dame en 1844 ainsi que certains éléments caractéristiques à l'intérieur de la Bibliothèque du Parlement.

La CCN loue la résidence Rochon à des particuliers depuis de nombreuses années. Récemment, elle y a entrepris des [travaux de remise en état](#) visant à protéger et à préserver ses attraits patrimoniaux. La propriété sera entièrement rénovée et prête pour y habiter à l'hiver 2022, dans le cadre du programme d'artiste en résidence, sous la bannière « La culture se vit ici ».

## II. Mobilisation de la communauté artistique et culturelle

### A. Aperçu

La CCN est actuellement à la recherche de partenaires du milieu de la création pour mettre sur pied un programme d'artiste en résidence à la résidence Rochon, un édifice fédéral du patrimoine reconnu du cœur de la capitale. Dans le but de mieux cerner les besoins et l'intérêt

des partenaires créatifs potentiels, la CCN a tenu un atelier qui a réuni des membres de la communauté artistique et culturelle de la région de la capitale nationale.

#### **a. Objectifs de l'atelier**

Les objectifs de l'atelier sur le projet pilote du programme d'artiste en résidence étaient les suivants :

- Ouvrir un dialogue avec la communauté artistique et culturelle afin d'échanger des idées créatives pour animer des lieux d'intérêt artistique et former des partenariats dans la capitale du Canada.
- Expliquer le projet pilote envisagé par la CCN pour la résidence Rochon.
- Entendre les idées de la communauté sur les usages possibles de cette maison et d'autres propriétés de la CCN.

#### **b. Date et heure**

- Vendredi 9 avril 2021, de 10 h à midi.

### **B. Approche de mobilisation**

L'atelier s'est déroulé sur Microsoft Teams. Des membres du personnel de la CCN ont offert une présentation bilingue, suivie d'une période de questions et de discussion. Au cours de la période de discussion, les participants ont été divisés en deux groupes, un anglophone et un francophone. Une séance plénière a eu lieu à la fin de l'atelier, au cours de laquelle chaque groupe a résumé les points qui avaient été soulevés au cours de leurs discussions respectives.

Le personnel de la CCN a pris des notes tout au long de la réunion.

### **C. Invitation et promotion**

En prévision de l'atelier, le personnel de la CCN a dressé une liste de groupes d'intervenants, y compris des organisations des milieux des arts et de la culture locales et nationales, ainsi que des groupes communautaires situés dans les environs de la résidence Rochon. Le personnel a ensuite communiqué avec chacun de ces groupes d'intervenants pour évaluer l'intérêt pour l'initiative « La culture se vit ici » et pour se renseigner sur d'autres groupes qui pourraient également souhaiter explorer les possibilités de partenariat. Une invitation à l'atelier a été envoyée à plus de 50 intervenants désignés dans le cadre de ce processus. L'atelier a également été annoncé sur le site Web de la CCN, où les parties intéressées ont été invitées à s'inscrire.

### **D. Participants**

#### **a. Atelier**

- En tout, 23 participants.

### III. Commentaires reçus

#### *Commentaires généraux*

- Les participants ont été reconnaissants des efforts de la CCN qui a organisé l'atelier, et ils en ont apprécié le format bilingue.
- Les participants ont fait part de leur intérêt pour l'initiative et ont accueilli favorablement l'idée de créer des occasions grâce à des partenariats formés dans la capitale du Canada.
- Les participants ont fait part de leur intérêt pour la résidence Rochon ainsi que pour les autres propriétés potentielles nommées au cours de la présentation.
- Plusieurs participants ont mentionné que les partenaires éventuels qui auraient besoin de sources de financement externes auraient besoin de beaucoup de temps pour présenter une demande de financement afin d'être en mesure d'assumer les coûts du programme.
- Les participants souhaitent informer les partenaires et les autres organisations au sujet du projet pilote, même si leur organisation décidait de ne pas soumettre de manifestation d'intérêt.
- Les participants voulaient connaître la façon d'être informés au sujet de l'initiative de la CCN, « La culture se vit ici ».

#### *Échéancier du projet pilote*

- Les participants ont manifesté un vif intérêt pour l'échéancier du projet pilote. Ils ont principalement soulevé des préoccupations relatives à l'accès au financement (potentiellement dans le cadre de partenariats avec d'autres organisations) qui permettrait d'élaborer et de lancer un programme d'artiste en résidence d'ici l'hiver 2022.
  - Un participant a expliqué que la plupart des organismes sans but lucratif ne seraient pas en mesure de respecter l'échéancier proposé, puisqu'il ne laisserait pas suffisamment de temps pour présenter une demande de subvention.

#### *Modalités du bail*

- La plupart des participants étaient réceptifs à la vision proposée par la CCN pour la résidence Rochon, bien qu'il y ait eu de nombreuses questions concernant les modalités du bail et les rôles respectifs de la CCN et du partenaire créatif.
  - Un participant a souligné que, puisque le budget est le facteur déterminant, les modalités du bail doivent être clairement communiquées dès le départ afin qu'une organisation puisse déterminer si le taux de location est envisageable. Ce participant a également souligné l'importance de définir clairement les rôles et responsabilités de toutes les parties concernées (par exemple, si le partenaire ou l'artiste devra meubler les lieux).
  - Certains participants ont dit qu'ils préféreraient que la résidence Rochon soit entièrement meublée, plutôt que d'être seulement munie des appareils

ménagers de base (comme dans les logements locatifs habituels), puisque cela réduirait les coûts globaux pour leur organisation et, éventuellement, pour l'artiste en résidence.

- D'autres participants ont suggéré qu'une révision du loyer ou un taux subventionné seraient des éléments importants à prendre en considération, dans la mesure où ils rendraient la situation plus accessible aux partenaires potentiels. Beaucoup ont indiqué que le taux du marché serait trop onéreux et qu'un partage des coûts ou d'autres formes d'aide seraient nécessaires.
- Un participant a suggéré que la résidence Rochon soit offerte à un taux stable pour des séjours plus courts (p. ex., un « Art BnB »), en utilisant un système de réservation pour les artistes en rotation. Ce serait plus attrayant que de séjourner dans des hôtels, où les taux sont très variables.
- Un participant a indiqué que, si la résidence Rochon pouvait être offerte à un taux inférieur au taux du marché, son organisation pourrait concrétiser sa vision qui consiste à offrir une résidence aux artistes des collectivités mal desservies.

#### ***Programme et gestion de la propriété***

- Certains participants ont expliqué que, bien que leur organisation puisse élaborer et gérer un programme d'artiste en résidence, la gestion et la coordination quotidiennes des lieux nécessiteraient des ressources supplémentaires.
  - Un participant a indiqué que de nombreux partenaires éventuels chercheraient probablement à obtenir une capacité supplémentaire au moyen d'une entente multipartite pour financer et gérer le programme.
  - Un participant a expliqué que son organisation, en tant que partenaire, devrait obtenir du financement pour embaucher un coordonnateur de la gestion qui superviserait la propriété ou la mise en œuvre du programme.
  - Certains participants ont dit qu'il serait nécessaire ou avantageux de s'associer à plusieurs organisations pour partager la gestion et les activités de la résidence Rochon.

#### ***Utilisation de la résidence Rochon***

- De nombreux participants ont exprimé des préoccupations au sujet de la viabilité d'un programme d'artiste en résidence en raison de l'espace limité qu'offre la résidence Rochon.
  - Un participant a fait remarquer qu'en raison de la taille du bâtiment, un programme d'artiste en résidence pourrait ne pas convenir aux artistes qui pratiquent les arts visuels, la musique ou le théâtre. Le participant a suggéré que le bâtiment soit utilisé comme résidence seulement et qu'une autre propriété patrimoniale de la CCN soit utilisée comme studio ou atelier.
- Les participants souhaitent obtenir plus de renseignements sur les exigences et les règlements relatifs à l'utilisation de la résidence Rochon et des terrains avoisinants de la CCN.

- Un participant voulait savoir si la CCN serait responsable du respect des exigences du code sur les édifices fédéraux du patrimoine dans le cas de la résidence Rochon et, dans l’affirmative, si la société d’État a élaboré une stratégie visant à respecter toutes les exigences applicables.
- Un participant a également demandé si la CCN avait un plan de conservation et d’entretien pour la résidence Rochon, compte tenu de son utilisation proposée à la fois comme résidence et comme studio ou atelier d’artiste.

### ***Accent sur le patrimoine***

- Un participant souhaite connaître les caractéristiques architecturales et patrimoniales de la résidence Rochon qui ont été préservées au fil du temps et qui demeureront une fois la réhabilitation terminée.
- Un participant a souligné l’importance de trouver une utilisation aux bâtiments patrimoniaux parce que, s’ils ne sont pas utilisés, ils risquent de se détériorer, d’être vandalisés ou d’être incendiés, ce qui est préoccupant pour ceux qui accordent de l’importance à l’histoire et au patrimoine.

### ***Autres visions du programme***

- Les participants ont échangé une multitude d’idées sur les utilisations possibles de la résidence Rochon en dehors ou en plus d’un programme d’artiste en résidence.
  - Un participant a fait part de son enthousiasme à l’idée d’une réutilisation adaptative (p. ex., boutiques ou animation éphémères) des bâtiments historiques.
  - Certains participants ont suggéré que la CCN fasse valoir l’initiative comme un programme de relance dans le cadre de la COVID-19, compte tenu du fait que de nombreuses organisations artistiques et culturelles ont été touchées par la pandémie et seraient ravies de profiter d’un tel programme.
  - Un participant a suggéré que le mur extérieur de la Résidence Rochon puisse être utilisé par des artistes en résidence pour exposer temporairement des œuvres ou des installations qui ne porteraient pas atteinte à l’intégrité du bâtiment.
  - Un participant a proposé que la résidence Rochon puisse offrir un lieu de repos, de contemplation, de méditation et d’échanges spontanés au cœur de la capitale.
  - Certains participants ont souligné l’importance de l’accès du public (par le biais de journées portes ouvertes, de galeries d’art, etc.) qui pourrait encourager la participation de la communauté et améliorer l’expérience de la capitale.
- Les participants ont décrit un certain nombre de programmes existants gérés par d’autres entités fédérales ou organisations du milieu des arts qui pourraient servir d’exemples pour le projet pilote.
  - Un participant a fait mention de programmes d’artiste en résidence qui invitent des artistes à rester dans la région à plus long terme afin d’éviter les visites de courte durée qui entraînent des coûts élevés et une empreinte carbone plus importante.

- Un autre participant a mentionné les résidences pour artistes offertes par la Fonderie Darling à Montréal, y compris les résidences internationales qui sont en partie financées par les ambassades et où les financiers achètent souvent des œuvres d'art créées par les artistes en résidence.
- Un participant a cité un exemple de jumelage entre l'art et le bien-être : le Musée des beaux-arts de Montréal et l'Institut Douglas offrent des ateliers de méditation qui favorisent la création artistique, créant ainsi un espace qui sert à la fois une mission artistique et sociale.

#### **Portée et critères de la demande de manifestations d'intérêt**

- Des questions d'ordre général ont été posées quant à savoir qui (p. ex., les artistes) ou quelles organisations la CCN devrait idéalement inviter à répondre à la demande de manifestations d'intérêt dans le cadre du projet pilote.
- Un participant a mentionné que le terme « art » a une définition large et, pour cette raison, il a recommandé qu'un ensemble clair de paramètres soit inclus dans la demande de manifestations d'intérêt afin que les parties intéressées puissent mieux comprendre la portée du projet et déterminer si leur vision (par exemple, l'intendance écologique et la conservation du patrimoine) rejoint ou non les objectifs de la CCN.
- Selon un participant, il serait important que la CCN définisse mieux sa vision, son approche et ses paramètres non seulement pour la Résidence Rochon, mais aussi pour toutes les propriétés de la CCN. Par exemple, les modalités de partenariat pourraient être clarifiées en ce qui a trait au financement, à l'utilisation et aux formes acceptables de programmation artistique.
- Un participant a suggéré de définir l'objectif général du projet pilote, sur le plan culturel, communautaire, commercial ou autre, ce qui aiderait les partenaires éventuels à déterminer le type de structure de financement et de partenariat le plus approprié.

## **IV. Réponse aux commentaires**

La CCN remercie les participants pour leurs idées et leurs commentaires, qui ont orienté l'approche adoptée pour la demande de manifestations d'intérêt concernant un programme d'artiste en résidence à la résidence Rochon.

À la lumière des commentaires formulés lors de l'atelier, nous avons clarifié la portée du projet pilote, ainsi que les conditions du partenariat proposé; à la fois l'apport de la CCN et ce que nous recherchons auprès des partenaires potentiels. Pour répondre aux préoccupations soulevées au sujet des coûts, nous avons adopté un modèle de recouvrement des coûts pour le projet, avec des possibilités d'arrangements de location alternatifs, y compris des crédits de loyer contre des apports en nature.

Nous avons également l'intention de tenir compte des commentaires formulés lors de l'atelier dans le cadre d'initiatives concernant d'autres propriétés patrimoniales de la CCN. Nous

travaillons actuellement à l'élaboration d'une approche structurée visant à solliciter des idées pour d'autres propriétés qui s'inspireraient de l'atelier sur la résidence Rochon.

## **V. Prochaines étapes**

La demande de manifestations d'intérêt pour la Résidence Rochon a été lancée le 29 juin 2021. La date de clôture pour répondre à cette demande est le 17 septembre 2021 à 23 h 59 (HAE).

À la réception d'une manifestation d'intérêt qui respecte ou dépasse les exigences obligatoires, la CCN pourra communiquer avec le partenaire potentiel pour élaborer davantage la proposition d'entente pour la résidence Rochon.

Si plus d'une proposition répond aux critères obligatoires, les possibilités de partenariat qui sont les plus compatibles avec le projet de la Résidence Rochon et l'initiative « La culture se vit ici » seront considérées dans le cadre d'un concours. Afin d'assurer l'équité et la transparence pour tous les partenaires potentiels qui soumettent une demande de manifestations d'intérêt, les soumissions seront évaluées en fonction d'un ensemble normalisé de critères fournis dans la demande.

Après l'évaluation, la CCN s'engagera d'abord avec la manifestation d'intérêt qui répond le mieux aux objectifs du programme. Le partenaire retenu pour le projet de la résidence Rochon sera sélectionné pour lancer le programme à l'hiver 2022.